



## Le 6 septembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue devant public, le mardi 6 septembre 2022, de 20 h à 21 h 25 en la salle de l'édifice municipal, au 5, Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de Mme Nicole Généreux, mairesse.

Mme Manon Bélanger, conseillère  
Mme Joceline D'Amour, conseillère (absente)  
M. Charles Garon, conseiller  
M. Frédéric Landry, conseiller  
M. André Asselin, conseiller  
M. Rogé Francoeur, conseiller

formant quorum

Assite également à la séance, Mme Anne Desjardins Directrice générale et greffière-trésorière.

### 1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion

Le quorum étant respecté, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 août 2022
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 29 août 2022
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Intermunicipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Mandat pour le dépôt d'une demande d'autorisation à la CPTAQ
9. Adoption d'un budget supplémentaire afin de procéder aux travaux en vue d'une demande d'autorisation au MELCC
10. Mandat - arpentage
11. Signature de l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération
12. Résolution pour signer l'entente avec la Croix Rouge
13. Résolution modifiant la date de la séance publique du conseil du 3 octobre 2022
14. Correspondance
15. Autres sujets
16. Période de questions
17. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

160-2022

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2022

Il est proposé par M. André Asselin

161-2022

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2022 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.



162-2022

#### **4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2022**

Mme Nicole Généreux, mairesse, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2022.

#### **5. Approbation et autorisation des comptes à payer**

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 55 782,11 \$ et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

#### **6. Rapport de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest**

M. Frédéric Landry mentionne que la Régie n'a pas tenu de rencontre depuis la semaine dernière, la prochaine rencontre se tiendra dans deux semaines.

#### **7. Rapport d'organismes**

**Mme Nicole Généreux mairesse**, mentionne que dans le cadre de la mise à jour du Plan de développement, une rencontre avec la consultante de Id Territoire a eu lieu. Une rencontre avec le publique, environ 20 citoyens composés de différents groupes d'âge et différents champs d'expertise, se tiendra afin de répondre à un sondage pour avoir le portrait et les besoins dans la Municipalité. Cette rencontre se tiendra le samedi 17 septembre.

L'Assemblée générale de divers organismes de Saint-Denis se tiendront sous peu : Maison Chapais le 13 septembre, Services à la Famille le 15 septembre.

La Fabrique présentera prochainement à l'Église un spectacle d'orgue.

Une marche aura lieu, le dimanche 11 septembre à 13 h 30, afin de soutenir l'Institut Agroalimentaire du Québec dans sa démarche pour l'implantation de la Faculté de médecine vétérinaire à La Pocatière.

#### **8. Mandat pour le dépôt d'une demande d'autorisation à la CPTAQ**

Dans le cadre de la préparation de plans et devis pour le projet de collecte et d'assainissement des eaux usées, une demande d'autorisation à la CPTAQ est en cours de préparation.

Quelques informations sont à venir afin de compléter cette demande. Ce point est donc reporté à une séance ultérieure.

#### **9. Adoption d'un budget supplémentaire afin de procéder aux travaux en vue d'une demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC)**

Suite à des informations recueillies confirmant la non-présence de milieux humides dans le secteur du projet de collecte et d'assainissement des eaux usées.

Compte tenu que l'offre de budget supplémentaire qui inclus cette étude et que celle-ci s'avère non nécessaire.

Une demande de révision du budget supplémentaire soumis par la firme Tetra Tech QI inc. sera faite afin de soustraire cette étude.

Une nouvelle demande sera soumise au conseil lors d'une séance ultérieure.



## 10. Mandat d'arpentage

ATTENDU QUE	dans le cadre du projet de collecte et d'assainissement des eaux usées, des acquisitions et des servitudes temporaires et permanentes devront être faites;	
ATTENDU QU'	un relevé d'arpentage, descriptions techniques, servitudes et opérations cadastrales doivent être faites par une firme d'arpentage;	
ATTENDU QU'	une demande de prix a été faite auprès de deux firmes d'arpentage, et que les offres sont comme suit :	
	Arpentage Côte-du-Sud inc.	7 190 \$ plus taxes, plus frais
	Arpenteurs- Géomètres 360	entre 5 400 \$ et 5 900 \$ plus taxes, plus frais

EN CONSÉQUENCE,  
163-2022

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le mandat soit donné à la firme Arpenteurs – Géomètres 360 ;

QUE la firme réserve une date dans les prochaines semaines afin d'exécuter les travaux ;

QUE la firme attende l'aval de la Municipalité avant de débiter les travaux.

## 11. Signature de l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération

ATTENDU QUE	la municipalité a reçu la recommandation de la CAUREQ ainsi de la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec afin de signer cette entente;
ATTENDU QUE	cette entente de service 9-1-1 prochaine génération remplace le service 9-1-1 évolué et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;
ATTENDU QUE	le conseil de radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a établi, dans la Décision du CRTC 2015-531, que le système 9-1-1 prochaine génération devrait appliquer la norme National Emergency Association;
ATTENDU QU'	en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;
ATTENDU QUE	Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire ( PESLT), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1 de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

EN CONSÉQUENCE,  
164-2022

Il est proposé par M. Frédéric Landry



Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la mairesse Mme Nicole Généreux ainsi que la Directrice générale Mme Anne Desjardins à signer ladite entente.

## **12. Résolution pour signer l'entente avec la Croix Rouge**

ATTENDU QU' en décembre 2019 la municipalité a signé une entente de services aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge;

ATTENDU QU' il y a lieu d'amender cette entente de service;

EN CONSÉQUENCE,

165-2022 Il est proposé par M. André Asselin

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la mairesse Mme Nicole Généreux ainsi que la Directrice générale Mme Anne Desjardins à signer l'amendement No. 1 à l'Entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

## **13. Résolution modifiant la date de la séance publique du conseil du 3 octobre 2022**

ATTENDU QUE la municipalité a adopté par la résolution numéro 196-2021 le calendrier des séances publiques du conseil pour l'année 2022 ;

ATTENDU QUE suite à l'annonce des élections provinciales qui se tiendront le 3 octobre prochain et que lors de ses élections, un bureau de vote devra se tenir dans la salle du Complexe municipal;

EN CONSÉQUENCE,  
166-2022

Il est proposé par M. Charles Garon

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de reporter la séance publique du conseil d'octobre au mardi 4 octobre 2022.

Un avis public sera affiché aux deux endroits désignés par le conseil.

## **14. Correspondance**

### **14.1 Concert des familles de la Fondation André-Côté**

ATTENDU QUE le concert des familles honore une personne par municipalité du Kamouraska qui est décédée **d'un cancer ou d'une maladie incurable**;

ATTENDU QUE la date du concert est fixée au 5 novembre 2022 devant se tenir à la Cathédrale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à 19 h,

ATTENDU QUE la famille de Mme Gabrielle Garon Rossignol a accepté qu'elle soit honorée lors de ce concert;

ATTENDU QUE toutes les municipalités du Kamouraska sont représentées lors de ce concert;

ATTENDU QUE le coût du billet est de 40 \$;

EN CONSÉQUENCE,

167-2022 Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité achète 2 billets pour le concert. Des représentants de la municipalité de Saint-Denis de La Bouteillerie parmi les élus ou employés seront désignés ultérieurement.



#### **14.2 Lettre déposée en séance tenante par M. Sylvain St-Denis**

Monsieur St-Denis souhaite apporter des précisions quant à sa demande sur le rapport d'incendie suite à l'incident survenu en juin 2021 dans le Domaine de Nos-Étés.

- À quand la publication du rapport de la SOPFEU et de la Régie intermunicipale?
- Est-ce que la Municipalité rendra le rapport public?
- Faire part des discussions et réflexions amorcées par la municipalité.

M. Frédéric Landry, représentant municipal auprès de la Régie mentionne qu'après vérification auprès de la MRC de Kamouraska, la demande du rapport d'incendie doit être faite par les citoyens directement à la Régie Incendie Kamouraska-Ouest. Il appartient à la Régie de le rendre public.

M. Landry informe les citoyens que la Régie tient mensuellement une réunion publique lors de laquelle les citoyens sont invités à assister.

La municipalité quant à elle en fera la demande afin de prendre connaissance des recommandations pour mieux prévenir de tel événement.

#### **15. Autres sujets**

M. Frédéric Landry conseiller, mentionne que les travaux sur la rue Labrie débuteront officiellement le mercredi 7 septembre. La côte ne sera pas accessible. Seuls les résidents pourront y avoir accès.

#### **16. Période de questions**

Les échanges avec les citoyens ont concerné les efforts/les services de la municipalité concernant l'aménagement du territoire et le processus en cours sur le nouveau plan d'urbanisme et le plan de développement.

Une résidente s'est inquiétée de la sécurité routière à la grève et a demandé si la limite de vitesse sur le chemin de la Grève, pourrait passer de 40 de 30 km/heure.

Les membres du conseil prennent en considération cette demande pour en délibérer.

#### **17. Clôture et levée de la séance**

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Rogé Francoeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 25.

Signature du procès-verbal

168-2022

---

Mme Nicole Généreux,  
Mairesse

---

Anne Desjardins,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière



### LISTE DES COMPTES À PAYER

ADMQ ZONE 11 BAS-SAINT-LAURENT OUEST	75,00 \$
AFFILET TOUT	574,88 \$
ANNE DESJARDINS (Km dépôts- frais poste- licence Zoom)	239,17 \$
BIONEST	1 215,96 \$
BTLP AVOCATS	189,71 \$
BUROPRO CITATION	475,99 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DENIS	175,00 \$
COMPTOIR DE VIANDE GASTON DUBÉ INC.	140,14 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	606,96 \$
DISTRIBUTION B. DE ROY INC	85,00 \$
JALBERTECH	1 470,95 \$
MATÉRIAUX DIRECT INC	224,48 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE	206,28 \$
PROPANE SELECT	220,75 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	5 969,46 \$
TABAGIE LUNIK	63,06 \$
TETRA TECH QI INC	28 065,72 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	1 138,25 \$
	SOUS-TOTAL 41 136,76 \$

### PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE AOÛT 2022

SALAIRES (AOÛT 2022)	8 209,25 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (AOÛT 2022)	2 980,99 \$
DESJARDINS ASSURANCE	958,82 \$
VIDÉOTRON	202,42 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 095,58 \$
FRAIS BANCAIRE	198,29 \$
	SOUS-TOTAL 14 645,35 \$
	GRAND-TOTAL <u>55 782,11 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2022 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 6 septembre 2022

Annexe

Résolution

162-2022

\_\_\_\_\_  
Par: Anne Desjardins  
Directrice générale  
Greffière-trésorière